

Chargé(e) de mission MDPH

Fonctions et missions

- Article L611-1 du code général de la fonction publique.
- LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- Décret n°2005-1587 du 19 décembre 2005 relatif à la maison départementale des personnes handicapées et modifiant le code de l'action sociale et des familles
- Circulaire du 3 août 2020 sur l'accompagnement pédagogique à domicile à l'hôpital ou à l'École

Cadre

Il s'agit d'un poste couplé avec le poste de coordonnateur CDOEA (4 demi-journées à la MDPH et 5 demi-journées à la DSDEN).

Profil

Être titulaire du CAPPEI ou d'une certification antérieure reconnue comme équivalente.

Savoirs

- Connaissance du système éducatif
- Connaissance de la réglementation liée au parcours de scolarisation des enfants en situations de handicap et aux différentes prestations enfants
- Connaissance des secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux, des différents dispositifs de scolarité,
- Connaissance du travail en réseau et partenarial
- Maîtrise de l'outil informatique et des techniques de bureautique

Compétences

- Être rigoureux
- Compétences d'analyse et de synthèse
- Autonomie, curiosité professionnelle et esprit d'initiative
- Connaissance des techniques de management et de l'animation de réunions
- Qualités relationnelles et sens du travail en équipe.
- Faculté d'adaptation
- Discrétion
- Loyauté institutionnelle

Missions

Sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH en charge du SDEI et l'autorité fonctionnelle de la directrice de la MDPH.

En application de la loi du 11 février 2005 concernant les personnes handicapées, et au décret n°1587 du 19 décembre 2005 relatif à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), il est prévu la mise à disposition de personnels enseignants spécialisés auprès de la

MDPH. Les modalités de concours aux missions de la MDPH sont fixées par la convention constitutive du groupement d'intérêt public de la MDPH.

L'enseignant mis à disposition de la MDPH fait partie de l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation. A ce titre, il a pour mission de :

- Contribuer à l'accueil, l'information et l'accompagnement des démarches des familles - ou des élèves s'ils sont majeurs – pour les questions relevant de la scolarisation des élèves handicapés ;
- Participer à l'instruction des dossiers à soumettre à la commission des droits et de l'autonomie (CDA), particulièrement sur le volet projet personnalisé de scolarisation (PPS) du plan de Compensation du handicap (PCH) ;
- Suivre les dossiers après passage en CDAPH (contacts avec les différents partenaires, recherche d'établissements ou de service...) particulièrement pour les questions relatives au PPS ;
- Effectuer les liaisons et les articulations avec les enseignants référents, les inspecteurs de l'éducation nationale du premier degré, les chefs d'établissements et directeurs d'établissements spécialisés ;
- Contribuer à l'information et à la formation auprès des personnels de l'Education Nationale et auprès des personnels des organismes partenaires des missions de la MDPH ;
- Exercer d'autres missions confiées par le directeur de la MDPH ou du coordonnateur de l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation, nécessaires à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation du volet PPS du plan de compensation du handicap.
- Etre en étroite relation avec les familles, les écoles, les établissements scolaires, les établissements spécialisés, l'IEN-ASH, l'ensemble des personnels de la MDPH, les services spécialisés partenaires.

Conditions et organisation du service

Son bureau sera implanté à la MDA (maison départementale de l'autonomie du Tarn) - 10 Rue des trois Tarn 81000 Albi.

Procédure à suivre pour candidater

Le recrutement fait l'objet d'une procédure académique inter-degré (copie à gestcollective81@ac-toulouse.fr) :

- une lettre de motivation et
- un curriculum vitae seront transmis par la voie hiérarchique.

Contact

Contactez l'IEN-ASH en charge du SDEI du Tarn

Téléphone : 05 67 76 58 59

Courriel : 0811060m@ac-toulouse.fr

Coordonnateur CDOEA

Fonctions et missions

Circulaire n° 2015-176 du 28 octobre 2015 concernant les Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA)

Cadre

Placé sous l'autorité de l'inspectrice d'académie-directrice académique des services de l'éducation nationale, l'enseignant coordonnateur de CDOEA exerce ses activités sous la responsabilité de l'inspectrice de l'éducation nationale ASH en charge du SDEI.

Il s'agit d'un poste couplé avec le poste de coordonnateur CDOEA (4 demi-journées à la MDPH et 5 demi-journées à la DSDEN).

Profil

Être titulaire du CAPPEI ou d'une certification antérieure reconnue comme équivalente.

Missions et activités

Missions d'accueil et d'information sur l'orientation vers les enseignements adaptés :

- auprès des familles
- auprès des enseignants, des directeurs et des chefs d'établissement
- auprès des enseignants référents pour la scolarisation des élèves en situation de handicap
- auprès des partenaires.

Le coordonnateur CDOEA organise les équipes techniques de la CDOEA ainsi que les sessions plénières.

Il est en relation avec la MDPH pour les élèves scolarisés en SEGPA et EREA bénéficiant d'un projet personnalisé de scolarisation.

Il contribue à l'élaboration du projet du jeune pour lequel est envisagée une scolarité en SEGPA et en assure le suivi administratif.

Il assure le suivi des affectations des élèves en SEGPA.

Il participe à la préparation des opérations de carte scolaire en réalisant des études prospectives sur les effectifs en SEGPA.

Compétences et aptitudes attendues

- Être capable de travailler en équipe ;
- Être capable de travailler avec des partenaires variés ;
- Connaître les dispositifs institutionnels et des procédures d'accompagnement à la

scolarisation des élèves en grande difficulté et en situation de handicap

- Connaître les différents parcours de scolarisation, des aides humaines et matérielles possibles ;
- Connaître des approches pédagogiques adaptées.
- Utiliser des technologies d'information et de communication.
- Organiser et gérer des tâches administratives ;

Ce poste nécessite des qualités d'écoute, de communication, une grande disponibilité et une réelle discrétion professionnelle.

Conditions et organisation du service

L'enseignant coordonnateur CDOEA est rattaché au pôle ASH du SDEI 81.

La charge de travail de l'enseignant coordonnateur CDOEA dépasse le simple cadre des heures scolaires. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an (décret 2000-815 du 25/08/2000).

Son bureau sera implanté à la DSDEN du Tarn.

Procédure à suivre pour candidater

Le recrutement fait l'objet d'une procédure académique inter-degré (copie à gestcollective81@ac-toulouse.fr :

- une lettre de motivation et
- un curriculum vitae seront transmis par la voie hiérarchique.

Contact

Contactez l'IEN-ASH en charge du SDEI du Tarn

Téléphone : 05 67 76 58 59

Courriel : 0811060m@ac-toulouse.fr

